



DE ROUBAIX-TOURCOING

M. Tardieu réorganise

Mettra-t-il enfin de l'ordre dans le gâchis de son administration ?

M. André Tardieu, le nouveau ministre des Régions libérées a un mérite essentiel, celui de visiter les départements dévastés.

Il s'est souvenu de cette maxime que l'on ne voit comme l'œil du maître : les ses voyages il a rapporté la vision de l'immensité de sa tâche. Et il veut « s'outiller » en conséquence.

On annonce une nouvelle organisation du ministère des Régions libérées. C'est bien la quinzième ou la vingtième réorganisation que subit cette infortunée administration.

Après l'envoi de contrôleurs généraux, de hauts commissaires, de comités ou de directeurs on est venu, tour à tour, du pouvoir et de la confiance pour disparaître après six mois d'expérience — ou d'inexpérience — sans qu'une bricole ait changé de place pour cela dans nos villages démolis !

Que de « chargés de mission », que de délégués ministériels ont parcouru du moins les avouloirs du ministère de la rue Saint-Honoré, et l'histoire est cependant venue, avant l'heure, malgré les rapports et les circulaires. Sacré hiver ! Il aurait fallu le supprimer par décret.

Mais M. Tardieu — ne le décourageons pas — veut essayer de mettre d'abord de l'ordre dans le gâchis de son administration.

Il vient de nommer un secrétaire général qui donnera de l'unité à la diversité si souvent regrettable des services. Le secrétaire général est d'ailleurs un homme qui a été « la main à la pâte », le préfet de la Meuse, M. Ogier, bien connu des réfugiés dont il a défendu la cause avec énergie, au ministère de l'Intérieur, pendant la guerre. C'est un gage d'espoir pour nous.

M. Clemenceau reconstruit son Ministère

Le vote des Réfugiés, qui ne pourra pratiquement être émis, est susceptible d'entraîner de nombreux cas d'annulation.

On fixe au mercredi 10 décembre prochain la réunion des Conseils municipaux élus le 30 novembre et 7 décembre 1919. L'effet de nommer les délégués pour l'élection des sénateurs Nord et du Pas-de-Calais, le décret présidentiel de lundi dernier, rend illusoire le droit de vote conféré aux évacués de ces départements par la loi du 18 octobre.

Les évacués sur les divers points de la France auront la satisfaction d'empêcher un vote platonique, inopérant et qui ne pesera d'aucun poids dans la balance électorale, pour la désignation de conseillers municipaux.

Toutes les enveloppes parvenues à la préfecture depuis le 16 novembre ne sont pas encore ouvertes, la représentation, du Nord à la Chambre n'est pas officiellement connue au premier jour de scrutin, et, pour les élections communales, il faut attendre les opérations en une semaine et boucler le second tour avant d'avoir vérifié et même reçu les votes du premier.

Le Nord compte environ 28.000 électeurs évacués. Sur ce nombre, plus de 13.000 ont pris part au scrutin pour les élections législatives.

On estime et on espère probablement qu'il y aura moins de vols pour les élections municipales.

Le Nord compte environ 28.000 électeurs évacués. Sur ce nombre, plus de 13.000 ont pris part au scrutin pour les élections législatives.

On a retrouvé un trésor de 100 millions C'est celui de la famille Karoly

Elections boffeuses

Le vote des Réfugiés, qui ne pourra pratiquement être émis, est susceptible d'entraîner de nombreux cas d'annulation.

On fixe au mercredi 10 décembre prochain la réunion des Conseils municipaux élus le 30 novembre et 7 décembre 1919. L'effet de nommer les délégués pour l'élection des sénateurs Nord et du Pas-de-Calais, le décret présidentiel de lundi dernier, rend illusoire le droit de vote conféré aux évacués de ces départements par la loi du 18 octobre.

Les évacués sur les divers points de la France auront la satisfaction d'empêcher un vote platonique, inopérant et qui ne pesera d'aucun poids dans la balance électorale, pour la désignation de conseillers municipaux.

Toutes les enveloppes parvenues à la préfecture depuis le 16 novembre ne sont pas encore ouvertes, la représentation, du Nord à la Chambre n'est pas officiellement connue au premier jour de scrutin, et, pour les élections communales, il faut attendre les opérations en une semaine et boucler le second tour avant d'avoir vérifié et même reçu les votes du premier.

Le Nord compte environ 28.000 électeurs évacués. Sur ce nombre, plus de 13.000 ont pris part au scrutin pour les élections législatives.

On estime et on espère probablement qu'il y aura moins de vols pour les élections municipales.

Le Nord compte environ 28.000 électeurs évacués. Sur ce nombre, plus de 13.000 ont pris part au scrutin pour les élections législatives.

On a retrouvé un trésor de 100 millions C'est celui de la famille Karoly

LA PAIX DE NEUILLY

Comment les Bulgares ont signé le Traité

Les Serbes et les Roumains la signèrent dans huit jours.

Neully, 27 novembre. — Dans la matinée, la pluie, des centaines de curieux s'alignaient devant la mairie de Neully, pour assister à la signature du traité de paix.

Les évacués sur les divers points de la France auront la satisfaction d'empêcher un vote platonique, inopérant et qui ne pesera d'aucun poids dans la balance électorale, pour la désignation de conseillers municipaux.

Toutes les enveloppes parvenues à la préfecture depuis le 16 novembre ne sont pas encore ouvertes, la représentation, du Nord à la Chambre n'est pas officiellement connue au premier jour de scrutin, et, pour les élections communales, il faut attendre les opérations en une semaine et boucler le second tour avant d'avoir vérifié et même reçu les votes du premier.

Le Nord compte environ 28.000 électeurs évacués. Sur ce nombre, plus de 13.000 ont pris part au scrutin pour les élections législatives.

On estime et on espère probablement qu'il y aura moins de vols pour les élections municipales.

Le Nord compte environ 28.000 électeurs évacués. Sur ce nombre, plus de 13.000 ont pris part au scrutin pour les élections législatives.

On a retrouvé un trésor de 100 millions C'est celui de la famille Karoly

FAIBLESSE DE FEMME

On cherchait un cambrioleur on trouva un amoureux

MAIS LE MARI TROMPE ET VOLE N'EST PAS CONTENT

Une troublante énigme digne de la sagacité d'un Sherlock Holmes, était soumise hier de vant les juges de la Seine à Paris.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

UN NOUVEAU GRIME BOGHE

Il y a encore des Prisonniers alliés en Allemagne

UN EVADE BELGE VIENT D'ARRIVER EN PITTOYABLE ETAT A MONS

Bruxelles, 27 novembre. — L'« Etoile belge » annonce que le nommé Desmoulières, soldat belge prisonnier au cours de la guerre, qui était interné à Quadamour-Harz en Allemagne, et dont la famille était sans nouvelles depuis plusieurs jours avant l'armistice, est arrivé à Mons le 26 novembre, dans un état pitoyable. Il déclare s'être évadé le 10 novembre, en compagnie de trois autres prisonniers du camp où on les tenait captifs, et où se trouvaient encore de nombreux prisonniers des armées alliées. Ils ignorent tout de la correspondance depuis un an.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le lendemain les policiers qui procédaient méthodiquement que quelqu'un avait intentionnellement effacé empreintes digitales qui auraient pu laisser à l'incrimination du coupable.

Le Statut des Réfugiés donnait sous l'ancien régime comme coté de la vie pour l'effet de famille : de 7 à 9 francs suivant les départements, plus 1,75 par chaque personne à charge. Au-dessus de ces chiffres de salaires, les réfugiés n'avaient droit à aucune allocation.

Le Statut des Réfugiés donnait sous l'ancien régime comme coté de la vie pour l'effet de famille : de 7 à 9 francs suivant les départements, plus 1,75 par chaque personne à charge. Au-dessus de ces chiffres de salaires, les réfugiés n'avaient droit à aucune allocation.

Le Statut des Réfugiés donnait sous l'ancien régime comme coté de la vie pour l'effet de famille : de 7 à 9 francs suivant les départements, plus 1,75 par chaque personne à charge. Au-dessus de ces chiffres de salaires, les réfugiés n'avaient droit à aucune allocation.

Le Statut des Réfugiés donnait sous l'ancien régime comme coté de la vie pour l'effet de famille : de 7 à 9 francs suivant les départements, plus 1,75 par chaque personne à charge. Au-dessus de ces chiffres de salaires, les réfugiés n'avaient droit à aucune allocation.

Le Statut des Réfugiés donnait sous l'ancien régime comme coté de la vie pour l'effet de famille : de 7 à 9 francs suivant les départements, plus 1,75 par chaque personne à charge. Au-dessus de ces chiffres de salaires, les réfugiés n'avaient droit à aucune allocation.

Le Statut des Réfugiés donnait sous l'ancien régime comme coté de la vie pour l'effet de famille : de 7 à 9 francs suivant les départements, plus 1,75 par chaque personne à charge. Au-dessus de ces chiffres de salaires, les réfugiés n'avaient droit à aucune allocation.